INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

TYPES HABITABLE 2021-2024 V. juin 2022

Challenge Habitable 2023-2024
Club Nautique de Pornic
Grade 5B
16-17 mars 2024
20-21 avril 2024
18-19 mai 2024
Pornic

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021 / 2024 (RCV).

1.2. Les règles de jauges OSIRIS Habitable 2024.

1.3. Les bateaux

- Sont d'une longueur minimale de 6m20 et d'un rating minimum OSIRIS de 10 ;
- Doivent être conformes aux règles de jauge OSIRIS habitable du guide 2024.
- Les bateaux non répertoriés dans les tables OSIRIS seront classés en groupe X suivant les règles OSIRIS

1.4. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1. Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est le Club House du CN Pornic ; ils seront également mis en ligne à l'adresse **www.cnpornic.com**

3.2. Le PC Course est situé au club house du CN Pornic, N° de téléphone : 02 40 82 34 72 .

3.3. Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la capitainerie du Port de la Noëveillard.

5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1. Confirmation des inscriptions et contrôle des licences FFV et certificats ou questionnaires médicaux, les samedis, de 10h à 12h ;

6.2. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide sur demande du comité de course.

6.3. Dates des courses :

Date	Heure	Objet	Marées
16/03	12h	Briefing à terre au CNP	47°06' N 2°07' W **Pornic**
	13h	Signal d'avertissement pour la première course du jour	
17/03	10h30	Signal d'avertissement pour la première course du jour	
	Pas de signal d'avertissement après 15h00		
	Résultats de la journée au club house.		

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 16	03h08	1,46m	
	07h55	5,03m	62
	15h30	1,88m	
	20h06	4,84m	52
Dim. 17	04h06	1,98m	
	08h40	4,48m	44
	16h31	2,36m	
	20h59	4,39m	36

Date	Heure	Objet	Marées
20/04	12h	Briefing à terre au CNP	47°06' N 2°07' W **Pornic**
	13h	Signal d'avertissement pour la première course du jour	
21/04	10h30	Signal d'avertissement pour la première course du jour	
	Pas de signal d'avertissement après 15h00		
	Résultats de la journée au club house.		

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 20	03h51	4,96m	58
	10h09	1,75m	
	16h03	5,05m	62
	22h19	1,78m	
Dim. 21	04h12	5,19m	67
	10h45	1,51m	
	16h25	5,28m	71
	22h54	1,54m	

Date	Heure	Objet	Marées
18/05	12h	Briefing à terre au CNP	47°06' N 2°07' W **Pornic**
	13h	Signal d'avertissement pour la première course du jour	
19/05	10h30	Signal d'avertissement pour la première course du jour	
	Pas de signal d'avertissement après 15h00		
	Résultats de la journée et du Challenge Habitable au club house.		

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 18	02h30	4,60m	42
	08h33	2,19m	
	14h55	4,67m	46
	20h47	2,22m	
Dim. 19	03h03	4,78m	50
	09h21	1,96m	
	15h22	4,89m	54
	21h32	1,99m	

6.4. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

- OSIRIS : pavillon du CN Pornic
- J80 : pavillon de classe J80 (si le groupe comporte au minimum 5 bateaux lors de la première course de la première journée du challenge habitable)

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** PARCOURS.

9. LES PARCOURS

- Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS
- Parcours côtier : Le numéro du parcours est affiché à l'arrière du bateau comité de course et rappelé par le Comité de course à la VHF avant le signal d'attention.
- Parcours construits : Le numéro du parcours est indiqué à l'aide d'une flamme numérique et rappelé par le Comité de course à la VHF avant le signal d'attention.

10. MARQUES

10.1. Les marques sont décrites en annexe PARCOURS.

10.2. Marque de dégagement : Selon l'orientation du vent, une marque de dégagement peut être utilisée pour le premier bord de la course et signalée par l'envoi du pavillon D, au plus tard avant le signal d'avertissement. Dans le cas où cette marque de dégagement serait à contourner en la laissant à tribord, le pavillon D sur une flamme verte seront envoyés au plus tard au signal d'avertissement, avec information à la VHF (Ceci modifie les signaux de course),

10.3. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe PARCOURS**.**

12. LE DEPART

12.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2. [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3. Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [**72**], au plus tôt une minute après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes pour un parcours construit et 10 minutes pour un parcours côtier après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1. Voir l'annexe PARCOURS

14. L'ARRIVEE

14.1. La ligne d'arrivée sera entre le bateau du comité de course arborant un pavillon bleu ou un pavillon S (dans le cas d'une réduction de parcours) et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2. [DP] Pour les parcours côtiers, si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1. Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er	Temps limite de course ou heure limite pour finir après le 1er
[**Toutes**]	Construit	40 minutes	60 minutes	150% du temps de course du 1er bateau de chaque classe
[**Toutes**]	Côtier	Pas de temps cible	Sans objet	150% du temps de course du 1er bateau de chaque classe ou 20h00 selon ce qui sera le plus tôt

16.2. Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3. Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2. Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat situé [au CNP]. S'agissant d'une régate de grade 5B, la présence d'un Jury n'est pas requise.

17.3. Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club house du CN Pornic. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1. Le système de Points à Minima de l'annexe A des RCV est utilisé.

18.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.3. La compétition s'effectue sur 3 week-ends, le classement s'effectue sur la base de l'ensemble des courses.

18.4. 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.5. Courses retirées

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre à six courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand sept courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.6. Un classement provisoire sera proclamé à l'issue de la dernière journée de course de chaque week-end.

18.7. Le classement général de la compétition sera proclamé à l'issue de la dernière journée de courses de la compétition.

19. REGLES DE SECURITE

19.1. [DP] [NP] Un émargement sortie sera mis en place lors des briefings avant la première course du jour. Le skipper vérifiera l'exactitude de la composition de son équipage.

19.2. Le passage de la ligne d'arrivée de la dernière course du jour ou la déclaration d'abandon auprès du comité de course vaudront émargement retour.

19.3. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4. Le canal VHF utilisé en course est le 72.

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

20.1. La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20.2. Les concurrents qui s'inscrivent s'engagent à respecter les mesures sanitaires qui seraient en vigueur lors de chaque journée de course.

21. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

21.1. [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

21.2. [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

22.1. Un bateau, son équipage ou son équipement doivent être conformes au règlement (division 240) pour la zone de course, aux règles de classe OSIRIS en vigueur et aux instructions de courses. Ceci est de la responsabilité du skipper de chaque bateau, aucun contrôle n'est prévu pendant l'épreuve.

22.2. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

23. EMPLACEMENTS

23.1. [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

24.1. [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

25.1. [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. PROTECTION DES DONNÉES

26.1. Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

26.2. Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

26.3. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

27. PRIX

27.1. Pour la compétition Challenge Habitable, des prix seront décernés dans chaque classe, pour les premières places, à la fin de la dernière journée de courses.

27.2. A l'issue du challenge, un trophée au vainqueur du classement général par classe. Ce trophée est confié pour une année au vainqueur, qui doit le remettre en jeu tous les ans. Le vainqueur de 3 challenges consécutifs pourra le garder définitivement.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course (PCC): Hervé Menoret PCC Régional – CN de Pornic
Président-e du jury : sans objet (compétition de grade 5B), règlement à l'amiable avec le concours du PCC sinon recours à la CRA de la Ligue FFV Pays de Loire.
Président-e du comité technique : sans objett